Conditions Générales de Vente et de Services

Entrée en vigueur : 25/04/2025

1. Objet

La société EIRL Elvis Bouchité Enseignes et marques déposées FORMASTATION (ci-après : la « Société ») propose à ses clients :

1. Diverses prestations de formation dans le domaine du trading, de la bourse et de la finance (ci-après : les « Prestations »).
2. La vente de matériel ou la location de logiciels (ci-après : les « Produits »).

À ce titre, elle exploite le site internet www.formastation.fr qui recense les Prestations et Produits proposés (ci-après : le « Site »).

Les présentes conditions générales s'appliquent sans restriction ni réserve à toute commande de Prestations ou demande de vente et de livraison de Produits auprès de la Société (ci-après désignés ensemble : les « Services »).

Ces conditions ont pour objet de définir les modalités et conditions de fourniture des Services au bénéfice du client identifié dans le(s) devis visé(s) à l'article 2 (ci-après : le « Client »).

Elles constituent, avec le(s) devis et/ou convention et/ou contrat (ci-après : le « Devis »), un ensemble contractuel indissociable (ci-après : le « Contrat »). En cas de contradiction, les dispositions du (des) Devis prévalent sur les présentes conditions générales. En cas de contradiction entre différents Devis, le document le plus récent prévaut sur les plus anciens.

Le Contrat prévaut sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par la Société.

2. Commande des Services et Acceptation des Conditions Générales

2.1 Commande des Prestations et Produits

EIRL Elvis Bouchité Enseigne et marques déposée Formastation
78 Avenue des Champs-Elysées, Bureau 562, 75008 Paris. Siret 903 482 073 00017
N° certificat Qualiopi : 22/06/1775-1 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11757071975 auprès de la préfecture Ile de France.

Les Prestations et les Produits peuvent être commandés par email, téléphone ou courrier aux coordonnées indiquées en entête des présentes. La Société adressera au Client un récapitulatif de la commande de la Prestation et/ou du Produit ainsi que le prix correspondant (ci-après le « Devis »), indiquant en outre le lieu de livraison et les délais de livraison prévisibles à compter de la validation du Devis.

Sauf mention contraire dans le Devis, celui-ci constitue une offre de vente valable pendant un (1) mois calendaire à compter de son envoi. À défaut de validation par le Client dans ce délai, l'offre de vente sera caduque. Le Client qui souhaite accepter l'offre doit ainsi valider le Devis dans le délai ci-dessus par tout moyen écrit utile. Cette validation emporte acceptation des présentes conditions générales.

Une fois le Devis validé, le Client pourra, en fonction de ses processus internes, émettre un bon de commande auprès de la Société.

2.2 Devis Distincts

La Prestation et les Produits peuvent faire l'objet de Devis distincts. La commande d'une Prestation n'implique pas nécessairement la commande d'un Produit, et vice versa.

2.3 Livraison des Produits

La livraison des Produits commandés est effectuée à l'adresse indiquée sur le Devis, telle que communiquée par le Client.

3. Description des Services

3.1 Description des Prestations

Les Prestations proposées par la Société sont détaillées de manière non exhaustive sur le Site. Les Prestations retenues par le Client sont également détaillées dans le Devis correspondant.

À ce titre, la Société propose :

- **Des prestations de formation à distance** : formation en ligne accessible par internet (via un lien dédié). Il appartient au Client de disposer du matériel et de l'équipement nécessaire pour bénéficier des Prestations.
- **Des prestations de formation en présentiel**.

Les Prestations peuvent porter sur différents sujets en lien avec la finance, le trading, les cryptomonnaies, le Forex, les matières premières ou la bourse, au choix de la Société et du Client.

Le Client reconnaît et accepte que la Société n'agit en aucun cas à titre de conseiller en investissement financier ou selon une quelconque qualification nécessitant un

EIRL Elvis Bouchité Enseigne et marques déposée Formastation
78 Avenue des Champs-Elysées, Bureau 562, 75008 Paris. Siret 903 482 073 00017
N° certificat Qualiopi : 22/06/1775-1 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11757071975 auprès de la préfecture Ile de France.

agrément et/ou le contrôle d'une autorité financière française. Ainsi, les Prestations sont fournies telles quelles, sur la base des propres moyens de la Société, sans que la responsabilité de la Société puisse être recherchée à ce titre.

En toute hypothèse, le Devis et ses éventuelles annexes préciseront les modalités de mise en œuvre des Prestations de formation.

3.2 Description des Produits

La Société commercialise des Produits dont les caractéristiques sont détaillées dans le Devis correspondant.

Les Produits proposés par la Société incluent notamment des livres, du matériel de trading, ou encore la location de logiciels.

La Société n'est pas le constructeur ni le fabricant des Produits ainsi commercialisés. Si applicable, la Société fournit au Client la documentation nécessaire à l'utilisation du Produit (ci-après la « Documentation »). Le Client doit prendre connaissance de la Documentation, notamment en ce qui concerne les risques liés à son éventuel investissement. Le Client garantit la Société contre tout recours à ce titre.

Pour toute commande de réassort de Produits, le Client doit effectuer une nouvelle commande selon les mêmes modalités qu'une commande initiale de Produits. La Société s'engage à réassortir le Client sous réserve de la disponibilité des stocks.

En cas d'erreur du fabricant sur la nature des Produits commandés, le Client accepte que la responsabilité de la Société ne puisse être engagée et que le délai de livraison puisse être rallongé pour toute nouvelle commande.

4. Livraison des Produits et Réclamations

La Société ne propose la livraison de Produits que vers l'Europe. Différents modes de livraison peuvent être proposés, en fonction des catégories de Produits et de leur poids.

La livraison est effectuée dans le délai prévisible indiqué sur le Devis. Le Client est informé et accepte qu'il lui appartient de vérifier les Produits livrés dès réception et de formuler immédiatement toutes réserves utiles auprès du transporteur et de la Société, notamment en cas de dommage subi par les Produits.

Le Client devra dater et signer le récépissé de livraison des Produits sur lequel il devra également apposer le cachet de son entreprise et/ou le nom du signataire. En cas de non-respect de cette procédure, les réclamations du Client seront rejetées.

5. Garanties et Remplacement

EIRL Elvis Bouchité Enseigne et marques déposée Formastation
78 Avenue des Champs-Elysées, Bureau 562, 75008 Paris. Siret 903 482 073 00017
N° certificat Qualiopi : 22/06/1775-1 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11757071975 auprès de la préfecture Ile de France.

Si applicable, les textes légaux relatifs à la garantie légale applicable aux Clients remplissant les conditions requises par le Code de la consommation seront applicables aux présentes.

Le Client bénéficie de la garantie légale des vices cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil.

Si le Client constate que les Produits fournis présentent un vice caché au moment de la vente, il doit en informer la Société aux coordonnées mentionnées en entête des présentes, en lui indiquant la nature du vice constaté et en lui envoyant tout justificatif utile.

6. Réserve de Propriété des Produits

Les Produits demeurent la propriété de la Société jusqu'à l'encaissement complet du prix de la commande. Cela inclut les frais de livraison, comme indiqué dans le Devis correspondant. En cas de non-paiement à l'échéance d'une somme quelconque due par le Client, la Société est en droit de reprendre immédiatement les Produits livrés et le Client est tenu de les restituer à première demande.

7. Durée des Prestations

Les Prestations sont souscrites sous la forme d'un abonnement pour une durée et selon des modalités indiquées dans le Devis (ci-après : « Abonnement »).

Le cas échéant, l'Abonnement débute au jour de la signature du Devis, sous réserve du paiement du prix conformément à l'article « Conditions financières », pour une durée initiale indiquée sur le Devis (ci-après : la « Période Initiale »).

Par défaut, la Période Initiale est d'un trimestre.

Il se renouvelle ensuite tacitement, pour des périodes successives de même durée que la Période Initiale (ci-après désignées, avec la Période Initiale, les « Périodes »), de date à date, sauf dénonciation effectuée par la Société ou par le Client au plus tard quinze (15) jours avant la fin de la Période concernée.

La dénonciation de l'Abonnement par le Client s'effectue par l'envoi d'un email à la Société aux coordonnées précisées à l'article 2 des présentes.

La dénonciation de l'Abonnement par la Société s'effectue par l'envoi d'un email au Client.

Toute Période d'Abonnement entamée est due dans son intégralité. Cette clause est justifiée par la nécessité de garantir la continuité des engagements et d'assurer une stabilité dans la gestion des ressources engagées par la Société pour fournir les Prestations. Cela inclut la réservation de créneaux et la mobilisation d'intervenants.

EIRL Elvis Bouchité Enseigne et marques déposée Formastation
78 Avenue des Champs-Elysées, Bureau 562, 75008 Paris. Siret 903 482 073 00017
N° certificat Qualiopi : 22/06/1775-1 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11757071975 auprès de la préfecture Ile de France.

8. Conditions Financières

8.1 Prix des Services

8.1.1 Prix des Produits

Sauf mention contraire, le prix de vente des Produits est indiqué en euros et hors taxes dans le Devis. Le prix n'inclut pas les éventuels frais de transport, douane et assurances (ci-après les « Frais de livraison »), qui restent à la charge du Client et sont également indiqués dans le Devis. La Société se réserve le droit, à sa libre discrétion, de proposer des offres promotionnelles ou réductions de prix.

8.1.2 Prix des Prestations

Les prix des Prestations sur Abonnement ou formation sont indiqués sur le Devis. Sauf mention contraire, ils sont exprimés en Euros et hors taxes. Les taxes applicables seront spécifiées ultérieurement dans le devis pour plus de transparence. La Société se réserve le droit de proposer des offres promotionnelles ou réductions de prix à sa discrétion.

8.2 Modalités de Paiement des Services

8.2.1 Modalités de Paiement des Produits

Pour chaque commande de Produits, les modalités de règlement sont indiquées dans le Devis. Sauf mention contraire dans le Devis, les factures sont transmises par email et sont payables sous un délai de 30 jours à compter de la date d'émission, selon les modalités reproduites sur le Site.

8.2.2 Modalités de Paiement des Prestations

Les Prestations sur Abonnement font l'objet de prélèvements qui débuteront à compter de la signature du Devis, puis tous les 1ers du mois suivant. Si un autre rythme de prélèvement est souhaité, le Client peut sélectionner une option de récurrence différente directement sur le Site. Le paiement du prix des Prestations sur Abonnement s'effectue par tout moyen, notamment par virement bancaire ou prélèvement automatique.

Le Client garantit à la Société qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi. En cas de fausse déclaration sur ces autorisations, le Client pourrait être tenu responsable de toute perte ou dommage subi par la Société, y compris les frais associés au recouvrement des paiements. Il s'engage à prendre les mesures nécessaires afin que le prélèvement automatique du prix de l'Abonnement puisse être effectué.

8.3 Retards et Incidents de Paiement

EIRL Elvis Bouchité Enseigne et marques déposée Formastation
78 Avenue des Champs-Elysées, Bureau 562, 75008 Paris. Siret 903 482 073 00017
N° certificat Qualiopi : 22/06/1775-1 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11757071975
auprès de la préfecture Ile de France.

Le Client est informé et accepte expressément que tout retard de paiement de tout ou partie d'une somme due à son échéance entraînera automatiquement, dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture :

- La déchéance du terme de l'ensemble des sommes dues par le Client et leur exigibilité immédiate.
- La suspension immédiate des Prestations en cours jusqu'au complet paiement de l'intégralité des sommes dues par le Client. Des frais de réactivation pourront être appliqués une fois que le paiement intégral aura été effectué.
- La facturation d'un intérêt de retard calculé au taux de 3 (trois) fois le taux de l'intérêt légal, assis sur le montant de l'intégralité des sommes dues par le Client, et d'une indemnité forfaitaire de 40 (quarante) euros au titre des frais de recouvrement.

8.4 Option « Les Inclus »

Certaines formations proposées par notre organisme peuvent être accompagnées d'une option facultative intitulée « Les Inclus », accessible sous réserve d'acceptation par le financeur du parcours.

8.4.1 Définition et contenu de l'option

L'option « Les Inclus » permet d'ajouter au prix de la formation des services complémentaires destinés à favoriser la professionnalisation de l'apprenant. Cette option comprend notamment:

- un accès à un logiciel graphique de trading (ex. : ATAS),
- un accès à un flux de données en temps réel (ex. : Rithmic),
- la mise à disposition d'un capital de trading via une firme partenaire (ex. : TopStep), sous réserve de la validation préalable des évaluations pédagogiques.

8.4.2 Enveloppe budgétaire associée

L'option « Les Inclus » inclut une enveloppe budgétaire maximale de 1 000 € TTC, intégrée au prix global de la formation. Cette enveloppe vise à limiter les charges financières de l'apprenant dans le cas d'un financement accepté par un organisme tiers (France Travail, Conseil régional, OPCO, etc.).

8.4.3 Modalités de souscription et de remboursement

L'apprenant conserve la responsabilité de :

- souscrire directement aux services complémentaires concernés,
- avancer les frais liés à ces services,

EIRL Elvis Bouchité Enseigne et marques déposée Formastation
78 Avenue des Champs-Elysées, Bureau 562, 75008 Paris. Siret 903 482 073 00017
N° certificat Qualiopi : 22/06/1775-1 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11757071975 auprès de la préfecture Ile de France.

- demander le remboursement à notre organisme, dans la limite du plafond de 1 000 € TTC, et sous présentation des factures.

Le remboursement sera effectué en deux échéances, à proportion des dépenses réellement engagées par l'apprenant :

- une première mensualité, quatre (4) mois après le début de la formation,
- une seconde mensualité, un (1) mois après la fin effective de la formation.

Le remboursement s'appliquera uniquement aux services concernés désignés par l'organisme de formation, à savoir : le logiciel graphique, le flux de données en temps réel, et la collaboration avec une firme dans le but d'obtention d'un capital financé.

Le remboursement est conditionné à la fourniture des justificatifs de paiement, ainsi qu'à la participation active et continue à la formation.

8.4.4 Durée de validité de l'enveloppe

L'enveloppe de 1 000 € est strictement valable pendant la durée initialement prévue de la formation. Elle devient automatiquement caduque :

- à l'issue de la période contractuelle de formation, même en cas de prolongation,
- en cas d'abandon, d'exclusion ou d'interruption non justifiée du parcours.

8.4.5 Conditions de mise en œuvre

L'activation de l'option « Les Inclus » est conditionnée à son acceptation expresse par le financeur. En cas de refus partiel ou total, l'apprenant peut :

- soit poursuivre la formation sans cette option,
- soit choisir de prendre à sa charge les services non pris en charge.

Par ailleurs, la mise à disposition effective des services complémentaires est soumise au respect :

- des conditions pédagogiques (présence, participation active),
- des obligations administratives et contractuelles de l'organisme,
- des délais et procédures fixés pour les remboursements.

8.4.6 Transparence et responsabilité

Cet article a pour objectif de garantir une transparence totale sur le contenu et les modalités de l'option « Les Inclus ». L'organisme s'engage à informer l'apprenant de manière claire, et à accompagner ses démarches dans la limite des conditions définies.

9. Droit de Rétractation

Dans le cas où :

EIRL Elvis Bouchité Enseigne et marques déposée Formastation
78 Avenue des Champs-Elysées, Bureau 562, 75008 Paris. Siret 903 482 073 00017
N° certificat Qualiopi : 22/06/1775-1 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11757071975 auprès de la préfecture Ile de France.

- le Client est un particulier,
- le Client est un professionnel, (i) qu'il remplit les conditions prévues à l'article L221-3 du Code de la consommation et (ii) que la souscription de l'Abonnement par le Client remplit les critères d'un contrat hors établissement au sens de l'article L221-1 du Code de la consommation,

... le Client dispose d'un droit de rétractation, pendant un délai de quatorze (14) jours à compter de la validation du Devis.

Il peut exercer ce droit en adressant à la Société aux coordonnées mentionnées en entête des présentes, avant l'expiration du délai susvisé, un formulaire de rétractation dûment complété, ou toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter.

Si le Client a demandé à ce que les Prestations commencent avant l'expiration du délai de rétractation, en cochant la case à cet effet dans le Devis, il peut exercer son droit de rétractation dans le délai et selon les modalités susvisées. Il sera dans ce cas redevable, envers la Société, du prix de l'Abonnement, calculé au prorata pour la durée écoulée jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter à la Société.

Par exception, lorsque les Produits objets de la commande ont été (i) descellés par le Client après la livraison et ne peuvent pas être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé, (ii) personnalisés selon les spécifications du Client ou nettement personnalisés, alors le Client ne dispose pas d'un droit de rétractation.

En conséquence, le Client renonce expressément, dans cette hypothèse, à son droit de rétractation, qui ne pourra donc pas être exercé, conformément aux articles L.221-28 3° et L.221-28 5° du Code de la consommation.

10. Obligations et Responsabilité du Client

Sans préjudice des autres obligations prévues au Contrat, le Client s'engage à respecter les obligations qui suivent :

10.1 Collaboration avec la Société

Le Client s'engage à collaborer activement et étroitement avec la Société. Cette collaboration inclut, par exemple, la participation à des réunions régulières, l'échange d'informations nécessaires à la réalisation des Prestations, et la réponse rapide aux demandes de la Société. Ces actions permettront une exécution optimale des Services.

10.2 Fourniture de Documents

Le Client s'engage à fournir à la Société tous les documents, éléments, données et informations nécessaires à la réalisation des Services. Plus généralement, le Client

EIRL Elvis Bouchité Enseigne et marques déposée Formastation
78 Avenue des Champs-Elysées, Bureau 562, 75008 Paris. Siret 903 482 073 00017
N° certificat Qualiopi : 22/06/1775-1 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11757071975 auprès de la préfecture Ile de France.

s'engage à coopérer activement avec la Société et notamment avec son personnel dédié en vue de la bonne exécution du Contrat.

10.3 Responsabilité des Informations

Le Client est seul responsable des documents, éléments, données, informations et contenus qu'il fournit à la Société. Il garantit à la Société qu'il est habilité à lui fournir ces documents, éléments, données, informations et qu'il dispose de tous les droits et autorisations nécessaires à leur exploitation dans le cadre des Services. Il est également seul responsable de leur exactitude, de leur sincérité et de leur exhaustivité. En cas de fourniture de données inexactes ou incomplètes, le Client pourra être tenu responsable de tout préjudice subi par la Société, y compris les frais supplémentaires engendrés par la correction ou la mise à jour des informations erronées.

10.4 Respect des Lois et Règlements

Le Client est seul responsable du respect des lois et règlements applicables à son activité, notamment le respect des mentions légales éventuellement imposées. En conséquence, le Client ne pourra en aucun cas rechercher la responsabilité ou la garantie de la Société à ce titre.

10.5 Usage des Produits

Le Client est seul responsable de l'usage qu'il fait des Produits. Il lui appartient de vérifier l'adéquation des Produits à ses besoins spécifiques préalablement à l'achat desdits Produits, de respecter la Documentation communiquée par la Société et, plus généralement, toute réglementation applicable aux Produits. En cas de non-respect de la Documentation ou de la réglementation applicable, le Client pourrait être tenu responsable de tout dommage ou perte résultant d'une mauvaise utilisation des Produits, y compris les coûts de réparation ou de remplacement des Produits endommagés.

10.6 Conseil et Informations Préalables

Le Client déclare avoir reçu de la Société, préalablement à la signature des présentes, tous conseils, instructions et précisions nécessaires pour souscrire au présent Contrat en toute connaissance de cause, et qu'il a, préalablement aux présentes, suffisamment échangé avec la Société pour s'assurer que le site internet correspond à ses attentes, besoins et contraintes.

10.7 Prérequis Techniques pour les Prestations de Formation

Pour les Prestations de formation, le Client s'engage à disposer d'une connexion internet suffisante et stable (vitesse minimale recommandée de 20 Mbps) ainsi que de l'équipement informatique nécessaire (ordinateur avec caméra, microphone et

EIRL Elvis Bouchité Enseigne et marques déposée Formastation
78 Avenue des Champs-Elysées, Bureau 562, 75008 Paris. Siret 903 482 073 00017
N° certificat Qualiopi : 22/06/1775-1 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11757071975 auprès de la préfecture Ile de France.

navigateur internet à jour) pour participer aux formations. Il s'engage également à disposer d'un compte personnel actif auprès du ou des broker affiliés à Formastation. À défaut, il reconnaît et accepte que les Prestations ne pourront être fournies conformément aux présentes.

10.8 Acquisition des Produits Nécessaires

Le Client accepte que certaines Prestations nécessitent l'acquisition préalable de Produits. Il s'engage ainsi à acquérir auprès de la Société tous les Produits indiqués comme nécessaires pour le suivi des Prestations.

10.9 Document de « Risque »

Le Client s'engage à compléter et signer le document de « risque » transmis par tous moyens par la Société afin d'évaluer ses connaissances en lien avec les Prestations.

10.10 Nature des Produits et Prestations

Le Client est parfaitement informé de la nature des Produits et Prestations, notamment en ce qu'ils ne doivent en aucun cas être assimilés à un quelconque conseil d'ordre financier nécessitant un agrément d'une autorité française. Ainsi, les Prestations proposées par la Société sont explicitement exclues du champ d'application de la réglementation en matière de conseils en investissement financier ou d'une quelconque réglementation similaire.

Les Prestations sont fournies telles quelles par la Société, sur la base de ses propres connaissances et conformément à l'état de l'art en la matière.

10.11 Décisions d'Investissement

Le Client est expressément informé que toutes les décisions prises par ses soins en matière d'investissement le sont à ses propres risques et périls, et qu'il lui appartient de s'assurer de ses capacités financières. En toute hypothèse, la Société ne donne aucune garantie quant aux conseils formulés dans le cadre des Prestations, ces derniers n'étant pas assimilés à un conseil d'ordre financier ou boursier incitant le Client à investir en vue de faire un quelconque profit ou bénéfice. La Société ne donne ainsi aucune garantie quant à un éventuel résultat financier escompté ou recherché par le Client au titre des présentes.

10.12 Coopération

Plus généralement, le Client s'engage à coopérer activement avec la Société et à l'informer de toutes difficultés liées à ce qui précède, y compris les difficultés techniques, les retards dans la fourniture des documents ou toute autre situation pouvant affecter la bonne exécution des Prestations.

EIRL Elvis Bouchité Enseigne et marques déposée Formastation
78 Avenue des Champs-Elysées, Bureau 562, 75008 Paris. Siret 903 482 073 00017
N° certificat Qualiopi : 22/06/1775-1 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11757071975 auprès de la préfecture Ile de France.

11. Obligations et Responsabilité de la Société

Sans préjudice des autres obligations prévues au Contrat, la Société s'engage à respecter les obligations qui suivent :

11.1 Prestation des Services

La Société s'engage à fournir les Services avec diligence et selon les règles de l'art, étant précisé qu'il pèse sur elle une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que le Client reconnaît et accepte expressément. Cela signifie que la Société mettra en œuvre tous les efforts raisonnables pour atteindre les objectifs prévus, mais ne garantit pas un résultat spécifique ou déterminé.

11.2 Référentiel RNQ

La Société met en œuvre ses meilleurs efforts pour appliquer les exigences du Référentiel National Qualité (RNQ), notamment sur la conformité des Prestations au référentiel QUALIOPI. Cela inclut, par exemple, la mise en place de procédures internes de suivi de qualité, des formations régulières du personnel sur les normes de qualité, et des audits internes pour vérifier la conformité aux standards RNQ. Toutefois, les Prestations sont fournies en l'état et ne répondent en aucun cas à une logique de conseil financier personnalisé, ce que le Client reconnaît et accepte sans réserve.

11.3 Garantie de Pertinence

La Société ne fournit au Client aucune garantie quant à l'adaptation des Services à ses besoins, attentes ou contraintes. Les conseils fournis dans le cadre des Prestations sont fournis à titre purement indicatif. La Société ne garantit en aucun cas leur pertinence ni leur exactitude, notamment en raison de la variabilité et de l'incertitude des marchés financiers, qui peuvent entraîner des fluctuations importantes. Le Client est ainsi invité à se rapprocher d'un conseiller en investissement financier disposant de toutes les habilitations requises avant toute décision d'investissement.

11.4 Limitation de Responsabilité

La responsabilité de la Société ne pourra en aucun cas être retenue relativement aux conseils formulés dans le cadre des Prestations dès lors que ces derniers sont formulés à titre indicatif et qu'ils ne répondent en aucun cas à une logique d'investissement soumise à une éventuelle réglementation ou à un quelconque contrôle d'une autorité française.

11.5 Risques Financiers

Le Client est parfaitement conscient du risque associé à son éventuel investissement en ce qu'il comporte une possibilité de perte totale ou partielle de son capital. Toutes

EIRL Elvis Bouchité Enseigne et marques déposée Formastation
78 Avenue des Champs-Elysées, Bureau 562, 75008 Paris. Siret 903 482 073 00017
N° certificat Qualiopi : 22/06/1775-1 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11757071975 auprès de la préfecture Ile de France.

les décisions d'investissement prises par le Client relèvent de sa propre responsabilité, et il garantit ainsi la Société contre toute réclamation à ce titre. Le Client est expressément encouragé à consulter un conseiller financier indépendant avant de prendre toute décision d'investissement, afin de bien comprendre les risques encourus.

11.6 Algorithmes

Les éventuels algorithmes proposés par la Société sont également fournis à titre indicatif et ne répondent en aucun cas à une logique d'investissement personnalisée. Ainsi, les solutions technologiques mises à disposition du Client sont utilisées à ses propres risques et périls, sans que la responsabilité de la Société ne puisse être recherchée à cet égard.

11.7 Conformité des Fonds

Le Client garantit que les fonds utilisés pour constituer un capital d'investissement sont conformes à la réglementation applicable, notamment en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

11.8 Garantie des Produits

Le Client reconnaît être informé que si la Société n'est pas le fabricant, constructeur ou producteur des Produits commandés. La Société ne fournit aucune garantie contractuelle quant aux Produits susceptibles d'être commandés. La garantie contractuelle éventuellement accordée par le fabricant, constructeur ou producteur du Produit commandé n'engage que celui-ci.

11.9 Force Majeure

La Société ne pourra être tenue pour responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution des Services du fait de circonstances qui lui sont extérieures ou d'un cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des juridictions françaises : les catastrophes naturelles (intempéries exceptionnelles, incendies, inondations), les crises sanitaires (épidémies), les actes de violence (attentats, émeutes, guerres), les perturbations des infrastructures (rupture ou blocage des réseaux de télécommunication, moyens de transport, services postaux, y compris grèves), ainsi que toute obligation légale ou réglementaire imposée par les autorités compétentes modifiant substantiellement les présentes conditions générales.

11.10 Respect des Lois

La Société s'engage, dans l'accomplissement des Prestations, à respecter les lois et règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte à l'ordre public.

EIRL Elvis Bouchité Enseigne et marques déposée Formastation
78 Avenue des Champs-Elysées, Bureau 562, 75008 Paris. Siret 903 482 073 00017
N° certificat Qualiopi : 22/06/1775-1 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11757071975 auprès de la préfecture Ile de France.

11.11 Limitation de la Responsabilité Financière

En tout état de cause, la responsabilité susceptible d'être encourue par la Société au titre des présentes est expressément limitée aux seuls dommages directs subis par le Client et ne pourra excéder le montant total du prix payé par celui-ci au titre des Services concernés et tel qu'indiqué dans le Devis.

12. Comportements Prohibés

Il est strictement interdit d'utiliser les Services aux fins suivantes :

- L'exercice d'activités illégales, frauduleuses ou portant atteinte aux droits ou à la sécurité des tiers.
- L'atteinte à l'ordre public ou la violation des lois et règlements en vigueur.
- L'intrusion dans le système informatique d'un tiers ou toute activité de nature à nuire, contrôler, interférer, ou intercepter tout ou partie du système informatique d'un tiers, en violer l'intégrité ou la sécurité.
- Les manipulations destinées à améliorer le référencement d'un site tiers.
- L'aide ou l'incitation, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, à un ou plusieurs des actes et activités décrits ci-dessus.
- Toute pratique détournant les Services à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus.

Il est strictement interdit au Client de copier et/ou de détourner à leurs fins ou à celles de tiers le concept, les technologies, tout ou partie des données ou tout autre élément du Site de la Société et/ou des prestations ou des services de la Société.

Sont également strictement interdits :

1. Tous comportements de nature à interrompre, suspendre, ralentir ou empêcher la continuité des Services.
2. Toutes intrusions ou tentatives d'intrusions dans les systèmes de la Société.
3. Tous détournements des ressources système du Site.
4. Toutes actions de nature à imposer une charge disproportionnée sur les infrastructures du Site.
5. Toutes atteintes aux mesures de sécurité et d'authentification.
6. Tous actes de nature à porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux de la Société ou des usagers du Site.

EIRL Elvis Bouchité Enseigne et marques déposée Formastation
78 Avenue des Champs-Elysées, Bureau 562, 75008 Paris. Siret 903 482 073 00017
N° certificat Qualiopi : 22/06/1775-1 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11757071975 auprès de la préfecture Ile de France.

7. Tout manquement au Contrat.

Il est strictement interdit de monnayer, vendre ou concéder tout ou partie de l'accès aux Services ou au Site, ainsi qu'aux informations qui y sont hébergées et/ou partagées.

13. Convention de Preuve

Le Client reconnaît et accepte expressément :

- Que les données recueillies sur le Site et les équipements informatiques de la Société font foi de la réalité des opérations intervenues dans le cadre du Contrat. Ces données sont considérées comme fiables en raison des mesures de sécurité mises en place par la Société pour garantir leur intégrité et leur confidentialité.
- Que ces données constituent le principal mode de preuve admis entre les parties.

14. Propriété Intellectuelle Relative aux Prestations

Le Client reconnaît de convention expresse que le Contrat ne lui confère aucun droit de propriété intellectuelle sur le Site et les Services, y compris tout code source, design, contenu et éléments graphiques, qui demeurent la propriété exclusive de la Société.

Plus généralement, l'utilisation des Services ne confère au Client aucun droit de propriété intellectuelle sur l'ensemble des procédures, instructions, programmes, manuels, contenus, paramétrages et interfaçages, ainsi que l'ensemble de la documentation mise à la disposition du Client dans le cadre des formations, qui demeurent la propriété exclusive de la Société et sont notamment protégés au titre du Code de la propriété intellectuelle.

En conséquence, tous actes de reproduction, représentation, diffusion, utilisation non autorisée, ou toute tentative de désassemblage, décompilation ou extraction des éléments du Site et des Services, en tout ou en partie, sans l'autorisation de la Société sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

15. Réglementation Sociale

Les salariés de chacune des parties resteront placés sous la direction, l'autorité et la responsabilité exclusives de leurs employeurs respectifs. Chaque partie est également responsable du respect des conditions de travail, de la santé et de la sécurité de ses employés, conformément aux obligations légales. Chaque partie certifie respecter la législation et la réglementation du travail et des relations sociales qui lui est applicable, y compris pour ce qui concerne le nombre maximum des heures de travail, la prévention des risques inhérents au poste de travail, la non-discrimination, et l'interdiction du travail dissimulé.

EIRL Elvis Bouchité Enseigne et marques déposée Formastation
78 Avenue des Champs-Elysées, Bureau 562, 75008 Paris. Siret 903 482 073 00017
N° certificat Qualiopi : 22/06/1775-1 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11757071975 auprès de la préfecture Ile de France.

Par ailleurs, chaque partie s'interdit :

- D'avoir recours au travail des enfants mineurs et s'engage à ne faire appel qu'à des sous-traitants, prestataires ou fournisseurs respectant eux-mêmes ces dispositions.
- De se livrer à l'esclavage ou à des pratiques assimilées, comme par exemple la vente et le trafic d'êtres humains, le travail forcé, la main-d'œuvre contrainte, le prêt à usure ou la mise en servitude pour le non-remboursement de créances ou de dettes.

S'agissant de l'interdiction du travail dissimulé, chaque partie déclare se conformer à la législation fiscale et sociale en vigueur, être à jour du paiement des cotisations sociales et être en mesure de fournir la preuve du respect des différentes obligations applicables en la matière, à la demande de l'autre partie.

16. Sanctions des Manquements

En cas de manquement par l'une des parties à l'une quelconque de ses obligations au titre du Contrat, celui-ci sera résolu de plein droit quinze (15) jours après réception par la partie défaillante d'une mise en demeure, restée sans effet, par lettre recommandée avec accusé de réception, mentionnant l'intention de faire application de la présente clause, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourront être réclamés à la partie défaillante. Ces dommages et intérêts peuvent inclure, sans s'y limiter, la compensation des pertes financières, les frais de réactivation des Prestations suspendues, ainsi que les coûts liés à tout préjudice subi par l'autre partie.

17. Confidentialité

Chaque partie s'engage à garder strictement confidentiels les documents, éléments, données et informations de l'autre partie dont elle serait destinataire qui seront expressément identifiés par l'autre partie comme étant confidentiels (par exemple, en portant la mention 'Confidentiel' sur les documents concernés). S'agissant de la Société, les parties conviennent d'ores et déjà expressément que cette obligation de confidentialité couvre les données à caractère personnel que la Société sera amenée à traiter pour le Client dans le cadre des Services. La Société protège ces données personnelles en utilisant des systèmes de cryptage, des pare-feu, ainsi que des procédures de contrôle d'accès rigoureuses, afin de garantir leur intégrité et leur confidentialité.

L'ensemble de ces informations est désigné ci-après les « Informations Confidentielles ».

EIRL Elvis Bouchité Enseigne et marques déposée Formastation
78 Avenue des Champs-Elysées, Bureau 562, 75008 Paris. Siret 903 482 073 00017
N° certificat Qualiopi : 22/06/1775-1 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11757071975 auprès de la préfecture Ile de France.

La partie qui reçoit des Informations Confidentielles s'engage à ne pas les divulguer sans accord préalable de l'autre partie, pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la fin de l'exécution des Services concernés. Cette obligation inclut également les informations qui auraient pu être mémorisées par le personnel après la fin des Services. Elle ne pourra les transmettre à des employés, collaborateurs, stagiaires ou conseils que s'ils sont tenus à la même obligation de confidentialité que celle prévue aux présentes, et après signature d'un accord de confidentialité distinct pour renforcer la protection des Informations Confidentielles. Cette obligation ne s'étend pas aux documents, éléments, données et informations :

(i) dont la partie qui les reçoit avait déjà connaissance ; (ii) déjà publics lors de leur communication ou qui le deviendraient sans violation des présentes conditions générales ; (iii) qui auraient été reçus d'un tiers de manière licite ; (iv) dont la communication serait exigée par les autorités judiciaires, en application des lois et règlements ou en vue d'établir les droits d'une partie au titre des présentes conditions générales.

18. Données Personnelles

La Société pratique une politique de protection des données personnelles dont les caractéristiques sont explicitées dans le document intitulé « Charte relative à la protection des données à caractère personnel », dont le Client est expressément invité à prendre connaissance.

19. Force Majeure

Conformément aux dispositions de l'article 1218 du Code civil, aucune Partie ne pourra voir sa responsabilité engagée pour un défaut d'exécution de ses obligations contractuelles si ce défaut est dû à un évènement indépendant de la volonté des Parties et constitutif de force majeure. La Partie empêchée devra notifier l'autre Partie par écrit dans les 48 heures suivant la survenance de l'événement de force majeure, en précisant la nature de l'événement et les conséquences prévisibles sur l'exécution de ses obligations. Par force majeure, les Parties conviennent d'entendre la survenance d'un évènement présentant les caractéristiques d'imprévisibilité et d'irrésistibilité habituellement reconnues par la loi et les tribunaux français, ainsi que les grèves, activités terroristes, émeutes, insurrections, guerres, actions gouvernementales, épidémies, catastrophes naturelles ou défaut imputable à un prestataire tiers de télécommunication.

La Partie empêchée devra informer dans les meilleurs délais l'autre Partie en indiquant la nature du cas de force majeure. Les Parties se rapprocheront afin de déterminer

EIRL Elvis Bouchité Enseigne et marques déposée Formastation
78 Avenue des Champs-Elysées, Bureau 562, 75008 Paris. Siret 903 482 073 00017
N° certificat Qualiopi : 22/06/1775-1 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11757071975 auprès de la préfecture Ile de France.

ensemble les moyens les plus appropriés pour pallier, si possible, les conséquences du ou des évènement(s) constitutif(s) de la force majeure.

Si le cas de force majeure perdure plus de un (1) mois, chaque Partie pourra résilier le Contrat, de plein droit, sans formalité judiciaire, sans préavis et sans droit à indemnités de quelque nature que ce soit, par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception ayant effet immédiat.

Si, à la suite d'un cas de force majeure, la Partie affectée est empêchée de remplir seulement une partie de ses obligations contractuelles, elle reste responsable de l'exécution des obligations qui ne sont pas affectées par le cas de force majeure ainsi que de ses obligations de paiement.

Dès cessation du cas de force majeure, la Partie empêchée doit informer immédiatement l'autre Partie et reprendre l'exécution des obligations affectées dans un délai raisonnable.

20. Sous-Traitance

La Société se réserve la faculté de recourir aux sous-traitants de son choix afin de procéder aux Prestations et à la fourniture du Produit. La Société s'assurera de la compétence et de la qualité des sous-traitants choisis, afin de garantir le niveau de qualité attendu des Prestations. Dans cette hypothèse, la Société en avisera le Client dans un délai de cinq (5) jours ouvrés et s'engage à faire respecter par ses sous-traitants les mêmes obligations contractuelles que celles auxquelles elle se soumet dans le cadre des conditions générales. La Société restera en tout état de cause seule responsable de la bonne exécution des Prestations et du Produit à l'égard du Client.

21. Justification en cas d'abandon des Prestations Financées

Lorsqu'un Client a sollicité un financeur pour prendre en charge tout ou partie des frais relatifs aux prestations fournies par Formastation et décide d'abandonner ces prestations avant leur achèvement, il est tenu de fournir une justification de cet abandon auprès dudit financeur. Une justification 'valable' peut inclure des raisons de santé avec certificat médical, des changements importants dans la situation professionnelle, ou tout autre motif sérieux jugé recevable par le financeur.

Si le financeur ne reconnaît pas la justification fournie par le Client comme étant valable, Formastation se réserve le droit d'adopter la même position que le financeur. En conséquence, le Client sera tenu de régler l'intégralité du montant stipulé dans le devis initial par ses propres moyens, sans préjudice de toute autre réparation que Formastation pourrait solliciter.

22. Formulaire, Réclamation et Abandon

EIRL Elvis Bouchité Enseigne et marques déposée Formastation
78 Avenue des Champs-Elysées, Bureau 562, 75008 Paris. Siret 903 482 073 00017
N° certificat Qualiopi : 22/06/1775-1 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11757071975 auprès de la préfecture Ile de France.

La Société a mis à disposition différents formulaires pour mieux répondre aux besoins de ses Clients. Vous pouvez accéder à ces formulaires en ligne à l'adresse suivante : https://formastation.fr/documents-administratifs/.

Voici les principaux formulaires disponibles :

Formulaire de Réclamation : La Société est attentive à vos retours et s'engage à résoudre vos demandes dans les meilleurs délais. Ce formulaire nous permet de trouver une solution adaptée à chaque situation et d'améliorer nos processus qualité, afin de mieux répondre à vos attentes à l'avenir.

Formulaire d'Abandon : Ce formulaire est mis à disposition pour toute demande d'abandon des prestations en cours. En cas d'abandon, des frais de résiliation pourront être appliqués, et le Client restera tenu de respecter toutes les obligations résiduelles mentionnées dans le Contrat. Cela inclut notamment le paiement des sommes dues pour les prestations déjà engagées.

23. Médiation

Lorsque le Client remplit les conditions requises par le Code de la consommation, il dispose du droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable de tout litige portant sur l'exécution des présentes qui l'opposerait à la Société, dans les conditions prévues aux articles L611-1 et suivants et R612-1 et suivants du Code de la consommation.

24. Loi Applicable et Juridiction

Le Contrat est soumis au droit français et sera régi et interprété selon ce droit. Les parties s'engagent à tenter de résoudre tout litige de manière amiable avant de saisir le Tribunal de Commerce.

Tout litige pouvant naître à l'occasion de sa validité, de son interprétation ou de son exécution sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris (France), sauf règle de procédure impérative contraire.

La fourniture des Produits et Services par FORMASTATION est soumise à l'acceptation par le Client des conditions générales de FORMASTATION et, le cas échéant, des annexes. Le Contrat prend effet à la date de signature par le Client. La signature vaut acceptation pleine et entière des conditions générales. Aux fins des présentes, les termes et expressions utilisés en majuscules ont le même sens que celui qui leur est attribué dans les conditions générales.

EIRL Elvis Bouchité Enseigne et marques déposée Formastation
78 Avenue des Champs-Elysées, Bureau 562, 75008 Paris. Siret 903 482 073 00017
N° certificat Qualiopi : 22/06/1775-1 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11757071975
auprès de la préfecture Ile de France.

☐ Je reconnais et accepte renoncer expressément à mon droit de rétractation de 14 jours pour les Prestations convenues aux présentes.

Veuillez-nous le retourner signé précédé de la mention : « LU ET APPROUVÉ, BON POUR ACCORD ET EXÉCUTION ».

DATE :

SIGNATURE :

Tampon et signature de Elvis Bouchité dirigeants de Formastation :